

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 23 septembre 2026

046 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DESCHAMPS Guillaume, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, GÜNDEL-SCHMITT Martine, JOURDAN Guylaine, MADRID Marie-Françoise, PEYRAT Jean-Michel, SANCHEZ Séverine, SANTA Ghislaine, SEGUIER Virginie, TAINÉ Jérémy,
Procurations : BODEN Noëlle à JOURDAN Guylaine, MAURY Jean-François à BLANQUEFORT Jean, MULA Bernard à PEYRAT Jean-Michel, VITU Stéphane à DESCHAMPS Guillaume,
Absents excusés : CORNU Véronique, SERVEL Magali,
Secrétaire de séance : SEGUIER Virginie.

Objet : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le Maire expose au Conseil les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,
Où l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.